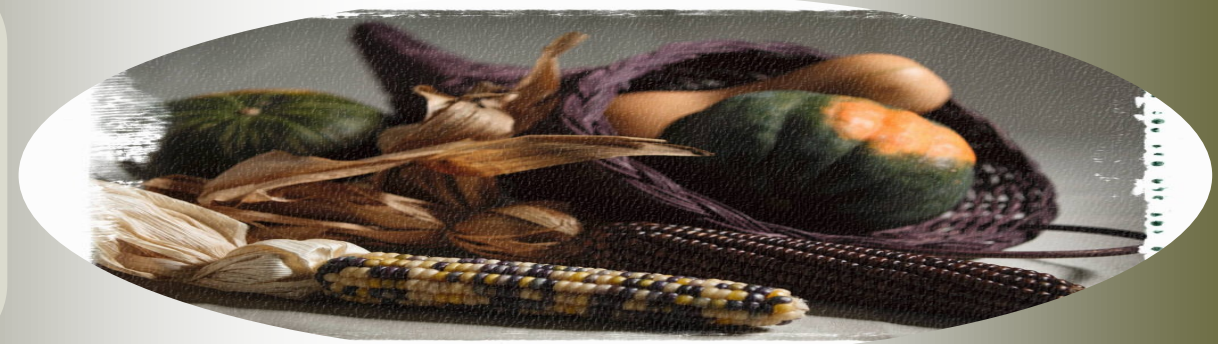




BULLETTIN D'INFORMATION Septembre 2014

• Dans ce numéro

- Coin maire
- Avis public
- Assemblée COOP
- Installation septique
- Visite municipalité
- Dépôt rôle
- Café des aînés

Prochain numéro :

Assemblée Générale
Annuelle des loisirs
Octobre 2014

Le coin du maire

Par Martin Saindon

LE MAIRE SUR LE TERRAIN

Visite du député Guy Hardy à la fête du village

Le député Guy Hardy et son attachée politique Madame Nicole Forcier, nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation afin d'assister à la fête du village organisée par le comité des loisirs de Dixville. Ils ont apprécié l'accueil chaleureux des Dixvilloises et Dixvillois. Monsieur Hardy est arrivé avec une bonne nouvelle, il versera à la municipalité de son budget discrétionnaire 40 000 \$ afin de poursuivre nos travaux routiers. La fête fut agrémentée par la présence de nos nouveaux citoyens qui se sont joints de bon cœur à ces festivités.



Le maire et le Député provincial monsieur Guy Hardy

Des remerciements mérités

Je tiens à remercier les membres du comité des loisirs de Dixville pour leur implication l'année durant, Karine Meunier, Annick Rivard, Tommy Lacoste, Françoise Bouchard, Nathalie Lanciaux, Caroline Salvail et Véronique Côté. Également pour la fête du village l'implication importante de Benoit Garneau, d'ailleurs il est à souligner le très beau foyer d'extérieur fabriqué par Benoit qui fut offert à titre de prix de présence. C'est un apport très apprécié, gracieuseté de Garneau et frères de Dixville.



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l’égard du second projet de règlement numéro 167-14.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville,

QUE lors d'une séance tenue le 2 septembre 2014, le conseil municipal de la municipalité de Dixville a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 141-2012 afin d’ajouter les usages de la classe « Industrie légère » en usage conditionnel dans la zone M-2 et modifier une disposition à la section de la terminologie. Ce règlement n’apporte aucun changement par rapport au premier projet.

Demande d’approbation référendaire

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée (M-2) et des zones contiguës (I-1, R-1, M-6, R-4 et R-3), afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Ainsi, une demande d’approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- être reçue au bureau de la municipalité au 251, Chemin Parker à Dixville, au plus tard le 8e jour qui suit la parution du présent avis ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 2 septembre 2014 (date du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires et particulières

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

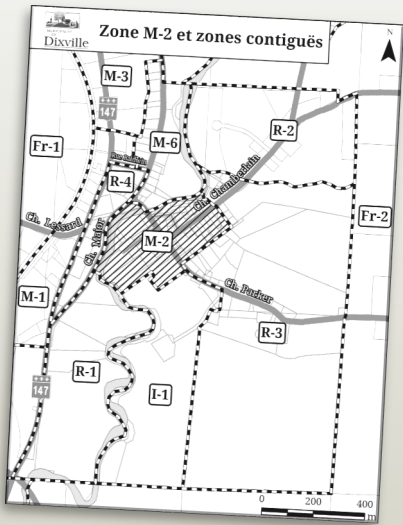
- toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 2 septembre 2014 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

Si aucune demande valide n’est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté ou une copie peut être obtenue gratuitement à l'Édifice municipal situé au 251, Chemin Parker à Dixville du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00.

DONNÉ À DIXVILLE CE 22IEME JOUR DE SEPTEMBRE 2014

SYLVAIN BENOIT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



Heures d'ouverture :

9h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00

251, Parker
Dixville, QC
J0B 1P0

Téléphone :819-849-3037
Télécopie : 819-849-9520

Adresses messagerie :

bureaumunicipal@dixville.ca
secretariat@dixville.ca
voirie@dixville.ca
permis@mrcdecoaticook.qc.ca

Site web : www.dixville.ca

MAIRE: MARTIN SAINDON - FINANCES-VITALISATION-DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE-PERSONNEL

Disponible sur rendez-vous.
Adresse courriel : maire@dixville.ca ou le soir au 849-4564 domicile

CONSEILLERS:

TOMMY LACOSTE
FRANCIS CLOUTIER
PIERRE PAQUETTE
MARIO TREMBLAY
FRANCOISE BOUCHARD

LOISIRS-PARC-CULTURE-TOURISME-PERSONNEL
TRANSPORT— ENVIRONNEMENT-SECTEUR RURAL-PERSONNEL
MAIRE SUPPLÉANT—SANTÉ ET BIEN-ÊTRE-FAMILLE
INCENDIE, MESURES D'URGENCE-SÉCURITÉ CIVILE
COLLECTE—VIDANGE-ENFOUISSEMENT

Sylvain Benoit
France Lafaille
Thomas Lepitre
Sylvain Martineau

Directeur général et Secrétaire-trésorier
Adjointe administrative
Inspecteur municipal (571-2323)
Inspecteur en bâtiment et en environnement (lundi 9h00 à 16h30)
s.v.p. prendre rendez-vous

Gérald Garneau

Permis feu 819-849-6177

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION—TROISIÈME EXERCICE FINANCIER— RÔLE TRIENNAL 2013-2014-2015

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de **Dixville**, sera en **2015**, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, **au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.**

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

* être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;

* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook 294, rue St-Jacques Nord Coaticook (Québec) J1A 2R3

* être fait sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;

* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la *MRC de Coaticook* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Dixville, ce 22 septembre 2014.

Sylvain Benoit,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Invitation

Comme vous le savez, le Café des aînés a repris ses activités, les mercredis à 13 heures. Nous tenons à vous informer que tous les citoyens sont les bienvenus. Les nouveaux arrivants sont particulièrement invités à venir collationner avec nous. Amenez vos tout-petits, nous aimerions les connaître. Vous aurez compris que nous souhaitons faire de notre village une communauté où les échanges intergénérationnels sont privilégiés.

On vous attend!

Danielle Lamontagne, coordonnatrice
Le Café des aînés de Dixville



MESSAGE IMPORTANT DU MAIRE

RAPPEL DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COOP DE SOLIDARITÉ DE DIXVILLE
(MAGASIN GÉNÉRAL)

LE SAMEDI 27 SEPTEMBRE À 13 H 00 À L'ÉGLISE ST-MATHIEU DE DIXVILLE

REMINDER OF THE FIRST GENERAL ASSEMBLY OF THE COOP SOLIDARITÉ DE DIXVILLE (GENERAL STORE) SATURDAY , SEPTEMBER, 27th AT 13: 00 THE CHURCH OF ST-MATHIEU DIXVILLE

Q2-R-22 et les fosses septiques...Encore un cadeau du gouvernement,
la conformité des installations septiques.

La municipalité est tenue par la loi à conformer les gens qui n'ont aucun équipement septique et ceux qui ont un équipement qui fonctionne de manière erratique. Les rejets directs dans les fossés, rivières, ruisseaux, sur le sol ou dans le sol laissant paraître des signes de pollution ne se prévalent d'aucun droit acquis.

PRÉSENTATION DE « FOSSE EXPERT »

La municipalité offre l'opportunité aux citoyens qui disposent d'un champ d'épuration non-conforme de participer à une présentation de la compagnie "Fosse Expert" concernant un moyen de réhabiliter leur champ d'épuration à un coût abordable.

Ces experts expliqueront aussi le fonctionnement d'une installation septique ainsi que le bon entretien à faire pour prolonger la vie de votre installation. Si vous avez des problèmes tels que l'odeur, éclouement lent, refoulement au couvercle ou seulement pour savoir ce qu'il ne faut pas envoyer dans un champ d'épuration, vous êtes tous bienvenus à cette présentation qui aura lieu à

l'école Sancta-Maria de Dixville le mardi 7 octobre prochain à 19h00.

Pour ceux et celles qui disposent d'un budget limité, nous vous tiendrons également au fait du programme RénoVillage lorsque celui-ci sera reconduit.

De la belle visite à Dixville

Une dizaine de personnes sont venues dimanche matin pour visiter la municipalité. Durant deux heures, je fus leur guide afin de leur vanter la qualité de vie de Dixville et les projets à venir, trois couples se sont montrés très intéressés. Le nouveau développement doit impérativement être disponible au printemps prochain afin de ne pas manquer trop d'opportunités d'attirer de nouveaux arrivants chez nous.